



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## **AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 23 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023, à 19h15 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine. Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet :

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre à une personne d'entreposer une seule roulotte sur son terrain, à certaines conditions.

Le premier projet de Règlement no 371-2023 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.ste-christine.com](http://www.ste-christine.com), dans la section règlements municipaux, ou obtenu en communiquant avec le bureau de la directrice générale et greffière trésorière au numéro suivant : 819-858-2828, poste 104 ou par courriel à l'adresse suivante : [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com).

Donné à la Municipalité de Sainte-Christine, ce 22 février 2023

La directrice générale et  
Greffière-trésorière,

Heidi Bédard